

Critères de prise en charge

CES CRITÈRES PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE EVOLUTION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS D'ANNÉE

Plan de formation

A PLAFOND ANNUEL

- Pour les entreprises de 1 à 4 salariés : 2 000€/an/entreprise
- Pour les entreprises de 5 à 9 salariés : 3 000€/an/entreprise
- Pour les entreprises de 10 salariés et plus : 6 000€/an/entreprise

B ACTION ET DEPENSES FINANCEES

Actions individuelles

FORMATIONS TECHNIQUES	Domaines de formation	Durée maximale prise en charge
FORMATIONS TECHNIQUES A 30 €	- Coupe/coiffage/coiffures de circonstances/coiffures afro - Extensions capillaires - Prothèses capillaires - Soins du visage - Soins pour homme	14h
	- Pigmentation / Dermopigmentation	28 h
	- Naturopathie	7h
	- Diététique	Au cas par cas
FORMATIONS TECHNIQUES A 25 €	- Soins du corps - Maquillage	21 h
	- Image/relooking/visagisme/morphologie - Relaxation / Détente	14 h
FORMATIONS TECHNIQUES A 20 €	- Onglerie	28 h
	- Manucurie	21 h
FORMATIONS TECHNIQUES A 15 €	- Coloration / Formes - Soins capillaires	14 h

Autres formations spécifiques à la formation : Examen au cas par cas

FORMATIONS TRANSVERSALES	Domaines de formation	Durée maximale prise en charge
FORMATIONS TRANSVERSALES A 30 €	-Informatique / Comptabilité - Gestion / Comptabilité	35 h
	- Management de l'entreprise	28 h
	- Management des équipes / RH - Qualité / Environnement - Informatique spécifique à la profession	21 h
	- Conseil en image - Ergonomie/ Posture au travail - Communication / Développement personnel - Accueil / vente / Marketing - Hygiène Sécurité	14 h
FORMATIONS TRANSVERSALES A 25 €	- Autres formations transversales	35 h
	- Informatique de gestion	21 h
FORMATIONS TRANSVERSALES A 20 €	- Français langue étrangère	50 h
	- Langues étrangères	40h
	- Informatique bureautique/ internet/outlook	21h

Formations spécifiques hors plafond annuel

Domaines de formation	Coût pédagogique horaire maximal pris en charge	Durée maximale prise en charge
Formations transversales : Transmission reprise d'entreprise	30 €	42h
Formations certifiantes*	9,15 €	Au cas par cas
Bilans de compétences	50 €	24h
Accompagnement VAE	50 €	24h
Jury d'examen	25 €	7h
Concours Meilleur Ouvrier de France	Préparation et présentation au concours : forfait annuel de 1600 €	

* Formations certifiantes : prise en charge sur le plan sauf pour les formations en alternance, où la prise en charge s'impute au titre de la professionnalisation

Pour plus d'information (CF sur le site www.cnec.asso.fr)

Contrat de professionnalisation

- Coût horaire : **Forfait de 9.15€/h** BP (Brevet Professionnel)
- Coût horaire pour BMIII (Brevet de Maîtrise) et CQP « Manager de salon de coiffure »
Forfait de 15€/h

Pour plus d'information (CF sur le site www.cnec.asso.fr)

Période de professionnalisation

- Coût horaire : **Forfait de 9.15€/h**
- Coût horaire pour BMIII (Brevet de Maîtrise) et CQP « Manager de salon de coiffure »
Forfait de 15€/h

Tutorat

C./ FORMATION DU TUTEUR

Financement : forfait de 15 € HT/heure/stagiaire, 40 heures

D./ AIDE A LA MISSION TUTORALE

- Financement : **230 € HT**/mois pendant 6 mois maximum plafonné par tuteur et par salarié formé

L'aide à la fonction tutorale est versée par salarié tuteuré et pour une durée maximale de 6 mois

- Le plafond mensuel est majoré de 50 % (soit **345 € HT**) lorsque le tuteur :
 - est âgé de 45 ans ou plus,
 - ou accompagne un public prioritaire (bénéficiaires du revenu de solidarité active - RSA, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés, ou encore les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion)

Pour plus d'information (CF sur le site www.cnec.asso.fr)

DIF

Sur les mêmes critères financiers que ceux du plan de formation